

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers : en exercice : 11 présents : 8 votants : 11

L'an deux mil vingt-deux le dis-huit novembre, le conseil municipal de FRESSELINES, dûment convoqué, s'est réuni **en session ordinaire** à la mairie de FRESSELINES, sous la présidence de M. Jean-Louis LAVERDANT, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 09 Novembre 2022

Présents : LAVERDANT Jean-Louis, DUGENEST Jean-Claude, Mme COLAS Chantal, ABIAN Vincent, CHEVALLIER Bruno, PENOT Dominique, PINET Franck et TALABAZA Christian.

Absents excusés : Mr AUZANNE Didier, CHAMBELLANT Nicolas et CZAPNIK Marc.

Procurations : Mr AUZANNE Didier à Mr LAVERDANT Jean-Louis
Mr CHAMBELLANT à Mme COLAS Chantal
Mr CZAPNIK Marc à Mr DUGENEST Jean-Claude

Mr CHEVALLIER Bruno a été élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Approbation du PV du 19 Septembre 2022
- ❖ Revalorisation MNT
- ❖ Assurance statutaire du personnel
- ❖ La Chapelle des Forges : demande de subventions
- ❖ Devis matériel boucherie
- ❖ Achat plaque vibrante du SIAEP
- ❖ Location mobil home longue durée
- ❖ Redevance occupation du domaine public
- ❖ SDEC : Convention
- ❖ Convention de gestion chauves-souris
- ❖ Convention bibliothèque municipale
- ❖ Colis des aînés
- ❖ Questions diverses

1 – Revalorisation MNT

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revaloriser, à compter du 1^{er} janvier 2023, la participation mensuelle de la garantie prévoyance Maintien de Salaire souscrit par les agents. Il propose la somme de 20 € par agent.
- Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de passer, à compter du 1^{er} janvier 2023 à 20 € par agent la participation financière pour la garantie Maintien de Salaire.

2 – Assurance statutaire du personnel

Le Conseil Municipal reconduit le contrat avec la CNP concernant les risques statutaires du personnel.

3 – Subvention travaux La Chapelle des Forges

Monsieur le Maire présente le devis n° 120522 du 12 Mai 2022 présenté par Madame GRECU, Architecte d'un montant total de 19 165.00 HT soit 21 998.00 € TTC, se décomposant comme suit : 8 150.00 € HT (9 780.00 € TTC) au titre des honoraires de l'Architecte et 11 015.00 € HT au titre des analyses, travaux et diagnostics préalables (13 218.00 € TTC).

Ce devis concerne l'étude préalable aux travaux de consolidation et de restauration de la Chapelle des Forges.

Le plan de financement est établi comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	Taux	
Architecte honoraires	8 150.00 €	Subvention DRAC	25 %	4 791.25 €
Travail de terrain et	11 015.00 €	Subvention Région		
		Autofinancem	75 %	14 373.75 €
TOTAL HT	19 165.00 €	TOTAL		19 165.00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité le plan de financement présenté ci-dessus et charge le Maire des demandes de subventions.

4 – BOUCHERIE

a) - Devis matériel boucherie

Monsieur le maire présente un devis de METRO de Limoges pour l'achat d'une plonge et d'un meuble réfrigéré pour la boucherie pour un montant de 2 411.00 € HT soit 2 893.20 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le devis de METRO pour un montant de 2 893.20 € TTC.

b) – Bail local commercial :

Un bail précaire d'un an renouvelable a été proposé au futur boucher, le coût de la location étant fixé à 350,00 €HT (420,00 € TTC).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le bail prendra effet à compter du 21 Novembre 2022.

Toutefois, à titre d'aide à l'installation, le Conseil Municipal décide de ne facturer la location qu'à compter du 1^{er} Mars 2023.

c) – Location appartement :

L'appartement situé dans le groupe scolaire au 2bis place du 8 mai 1945 sera loué à Monsieur KAUSS (futur boucher).

Le loyer d'un montant de 306.37 € mensuel, ne sera facturé qu'à compter du 1^{er} Janvier 2023.

5 – Achat plaque vibrante

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une plaque vibrante a été achetée par le SIAEP en 2019 pour un montant de 1 300.00 € H.T soit 1 560.00 € T.T.C. Celle-ci n'est plus utilisée par le SIAEP car elle n'est pas adaptée pour des tranchées profondes.

Le SIAEP propose donc de la revendre à la Commune de FRESSLINES, qui est intéressée, pour un montant de 950.00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

6 – Location mobile home pour une longue durée

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des demandes de réservations de mobile home au camping pour une durée de 4 semaines consécutives et plus émanant de particuliers et d'entreprises. Il propose de consentir une remise de 25 % sur le montant total de la location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de consentir une remise de 25 % sur le montant total de la location.

7 – Redevance occupation domaine public

Monsieur le Maire donne lecture de l'inventaire des téléphones (orange) présents sur le territoire communal, à savoir :

- artères aériennes : 24.13 km
- artères souterraines : 36.612 km
- emprise au sol : 3.50 m²

ainsi que les tarifs *maxima* prévus par le décret pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications pour 2022 détaillés comme suit :

- 56.85 € par kilomètre et par artère en aérien,

- 42.64 € par kilomètre et par artère en souterrain,
 - 28.43 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines notamment).
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer ces tarifs.
- En conséquence, la somme qui sera demandée à France Télécom s'élève à 3 032.43 € définie comme suit :
- artères aériennes : 24.130 x 56.85 € = 1 371.79 €
 - artères souterraines : 36.612 x 42.64 € = 1 561.14 €
 - emprise au sol : 3.500 x 28.43 € = 99.51€

8 – Convention SDEC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en application de l'article L.2224-37-1 du CGCT, le service Energies du SDEC a pour but d'assister, dans le domaine des énergies, les EPCI et les communes qui le souhaitent en mettant à leur disposition des outils, des connaissances ainsi que des informations, des conseils technologiques, scientifiques ou d'ordre réglementaire. Le SDEC est en mesure de proposer aux collectivités qui le souhaitent un accompagnement.

Pour cela, la convention prévoit deux niveaux d'accompagnement :

- Niveau 1 : Accompagnement au lancement du décret tertiaire :
 - Niveau 2 : Accompagnement sur les objectifs :
- Les coûts de participation de la collectivité sont les suivants :
- Niveau 1 : 350 € / unité foncière
 - Niveau 2 : 1 €/an/habitant.
- La commune de FRESSELINES compte un ensemble de bâtiments dépassant 1000 m², à savoir : mairie, bureau de poste, salle polyvalente, école et cantine

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, se prononce favorablement à la signature de la convention d'accompagnement à la mise en œuvre du dispositif « Eco-Energie Tertiaire » entre la commune et le Syndicat des Energies de la Creuse et charge Monsieur le Maire de signer cette convention pour les deux niveaux.

9 –Convention chauves souris

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la présence d'une colonie de chauves souris (grands murins) dans les combles du bâtiment du groupe scolaire.

Une convention de gestion a été proposée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine afin de gérer au mieux les suivis et les besoins de la colonie : création de trappes et ouverture d'un passage dans le mur de refend.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette convention et charge Monsieur le Maire de la signer.

10 -Convention bibliothèque municipale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'actuellement le Conseil Départemental de la Creuse par convention avec la commune met à disposition un dépôt de livres de la Bibliothèque Départementale.

Il donne lecture des deux nouvelles conventions :

- Partenariat entre le département de la Creuse de la Commune de FRESSELINES pour le développement de la lecture publique et la gestion de la bibliothèque municipale.
- Mise à disposition de mobilier spécialisé de bibliothèque.

Après avoir pris connaissance des deux conventions, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité et autorise le maire à signer les conventions correspondantes.

11 – Colis de Noël des aînés

Monsieur le maire présente un devis de la SAS Galland Durand pour l'achat de colis de Noël pour les personnes âgées de plus de 75 ans habitants la commune ou placées en EPHAD pour un montant de 2 390.59 € T.TC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le devis de SAS Galland Durand pour un montant de 2 390.59 € TTC.

12 – proposition d'achat d'un tableau du peintre Anders Osterlind :

Proposition du vendeur 1 200,00 €

La décision définitive est repoussée à la prochaine séance (beaucoup d'élus s'abstenant)

Questions diverses

1 - Monsieur le Maire propose d'attribuer à Mr Yann RENCK, employé communal pendant 7 mois, la somme de 210 € pour avoir utilisé son véhicule personnel dans le cadre de ses fonctions sur le territoire de la commune.

2 - Une commission des travaux se réunira à la mairie le mercredi 23 novembre 2022.

3 - Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une réunion organisée à la Préfecture concernant le projet de la Vallée de la Creuse en site classée de Fresselines à Crozant.

4 - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état médiocre des rambardes du pont sur le ruisseau des Sorlières en limite de la commune de Nouzerolles. Un contact va être pris avec la mairie de Nouzerolles afin de procéder à sa réparation.

5 - Mr Marc CZAPNIK demande l'installation d'une borne électrique dans le Bourg.

6 - Mr Jean-Patrice ROUSSEAU a donné à la commune un fauteuil médical releveur électrique et un déambulateur qui appartenaient à ses parents en vue de le prêter aux personnes pouvant en avoir besoin. Au terme de son utilisation, ce matériel devra être restitué à la commune.

7 - Monsieur le Maire propose d'acheter les légumes pour la cantine scolaire à Mr Nicolas JAYAT installé aux Combes.

8 - Le Maire propose d'allouer la somme de 150 € à l'école de Fresselines pour l'achat de poissons et de plantes aquatiques pour l'aquarium à l'occasion de Noël.

9 - Mr Jean-Claude DUGENEST fait part de la demande d'aménagement du sentier d'accès au site Claude Monet. Une réunion sera organisée avec la Communauté de Communes, l'Association des Amis de Fresselines, les propriétaires des terrains et Commune pour étudier la faisabilité du projet.

10 - Plan Urbanisme intercommunal

Suite à la réunion du 17 Novembre 2022 au Bourg d'Hem, il est demandé aux Communes leurs propositions quant aux zones constructibles. Une réunion de travail sera organisée à ce sujet.

La séance est levée à 21 h 30.

Le Maire

Jean-Louis LAVERDANT

